

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 28 octobre 2024

Délibération N° DE_2024_083

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	14
Date de la convocation : 22/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Sophie BOISSIER représentée par Mathieu PUCHERAL

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Rénovation de la maison de l'Estournal - plan de financement

Monsieur Djalmit, conseiller délégué, expose au conseil la situation de la maison située à l'Estournal qui nécessite d'importants travaux de rénovations avant de pouvoir être remise en location.

Le montant des travaux est le suivant : 49 325.32 € HT - 55 269.50 € TTC

Et comprend la fourniture et la pose de nouvelles menuiseries, la réfection complète de l'électricité et de la plomberie, la pose d'un revêtement de sol, la peinture, la fourniture et pose d'une cuisine et la fourniture d'équipements sanitaires et de chauffage.

Monsieur Djalmit propose au conseil de demander des subventions auprès du département et de l'état pour la réalisation de ce projet. Le plan de financement serait le suivant :

- Demande DETR: 40 % du HT = 19.730,128 €

- Demande DEPARTEMENT: 40 % du HT = 19.730,128 €

Date de transmission de l'acte: 22/11/2024
Autofinancement: 20% du HT: 9,865,064 €
Date de réception de l'AR: 22/11/2024

048-200057594-DE_2024_083-DE
A G E D I

DE_2024_083

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement tel que ci dessus

MANDATE monsieur le maire pour demander les subventions correspondante auprès des financeurs

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 22/11/2024
Date de reception de l'AR: 22/11/2024

048-200057594-DE_2024_083-DE
A G E D I

DE_2024_083